

Question présentée par la députée :
M^{me} Sophie Forster Carbonnier

Date de dépôt : 17 septembre 2014

Question écrite urgente

Combien de personnes ont été détenues ou sont encore détenues à Genève sous seul motif d'infraction à la loi sur les étrangers (LEtr) ?

Alors que le Département de la sécurité et de l'emploi affirmait régulièrement qu'aucune personne n'était détenue à Genève sous seul motif d'infraction à la LEtr, le Ministère public faisait preuve de son côté d'une plus grande transparence et admettait que ce type d'incarcération existait, en particulier depuis l'entrée en vigueur de la fameuse « directive Jornot ».

Depuis, cette directive a été assouplie, et en particulier son application de la LEtr.

Dans ce contexte, mes questions au Conseil d'Etat sont donc les suivantes :

- 1. Sur l'ensemble des personnes détenues à Champ-Dollon en 2013 et en 2014, combien l'ont été uniquement en vertu de la LEtr ?*
- 2. Combien des prisonniers en vertu de la LEtr ont un passé pénal ? Et pour quel type de typologie de délits ont-ils été condamnés ?*
- 3. Au vu de la surpopulation dramatique que connaît Champ-Dollon, est-ce que le Conseil d'Etat juge judicieux l'emprisonnement d'étrangers uniquement en fonction d'une absence de permis de séjour ou pour des délits mineurs (vol à l'étalage, etc.) ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.